

SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien de Aussac Vadalle

A l'attention de Monsieur le Maire

Mairie d'Aussac-Vadalle

61 rue de la République

16 560 AUSSAC-VADALLE

Bordeaux, le 4 novembre 2024

Objet : Proposition d'indemnités de servitudes

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du développement du projet de renouvellement du parc éolien d'Aussac Vadalle, la Société d'Exploitation du Parc Eolien d'Aussac Vadalle souhaite signer un accord foncier avec la Commune d'Aussac-Vadalle pour l'utilisation des chemins ruraux et communaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du projet de renouvellement du parc éolien d'Aussac Vadalle.

Les modalités de paiement de l'indemnisation pour cette utilisation seraient les suivantes :

- A compter du lancement du chantier de construction, la SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien d'Aussac Vadalle paie en un versement unique la somme de 40 000 € ;
- Pour les paiements suivants, et jusqu'au terme de la servitude, la SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien d'Aussac Vadalle paie la somme de 1 000 € chaque année, selon les modalités de paiement de la convention de servitudes.

Dès accord de votre part, nous vous transmettrons la convention de servitudes à signer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérante de la SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien d'Aussac Vadalle

Margaux Delahaie